



Client n° 336065

SARL RV BAT'REALISATIONS
SIREYSOL HERVE
MAS DE BENNE
46500 ALVIGNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09612632 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 25038082 DU 8/09/25 ENLEVE AG. GRAMAT								
Signé par HERVE								
210366.01	PLANELLE BLOC BETON 500/ 50/200	1	U		2,03	2,03	A	
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
BON N° 25038121 DU 12/09/25 LIVRE AG. GRAMAT								
Signé par HERVE								
351247.01	BANDE FIBRE VERRE ADHESIVE 48MM/90M	2	U		6,75	13,50	A	
	dont Eco-Contribution					(0,16)		
287236.01	ENDUIT STANDARD GS -SEAU 25KG GYPSO	1	U		25,42	25,42	A	
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	30	ML		0,91	27,30	A	
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
146045.02	KNAUF STANDARD KS BA13 260/120	31,20	M2		2,95	92,04	A	
	dont Eco-Contribution					(3,74)		
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	104	ML		1,07	111,28	A	
	dont Eco-Contribution					(1,04)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	30	ML		0,91	27,30	A	
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	52	ML		1,07	55,64	A	
	dont Eco-Contribution					(0,52)		
93626.01	TP238 135/60-100MM R3,15	32,40	M2		9,25	299,70	A	
	dont Eco-Contribution					(3,56)		
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		99,00	99,00	A	
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00	A	
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX

SAS au capital de 279560879 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A

Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr

N°ICS FR52ZZZ501825

1128 0N

Client n° 336065

SARL RV BAT'REALISATIONS
SIREYSOL HERVE
MAS DE BENNE
46500 ALVIGNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09612632 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
162924.01	HEURE DE GRUTAGE	1	H		40,00	40,00	A	
BON N° 25038199 DU 19/09/25 ENLEVE AG. GRAMAT Signé par HERVE								
683113.01	ANTI-FRELON ESSENTIEL PRO -750ML	2	U		10,25	20,50	A	
703166.01	MOUSSE PU MANUELLE LS 500ML EDIA	2	U		9,75	19,50	A	
BON N° 25038192 DU 22/09/25 LIVRE AG. GRAMAT Signé par HERVE								
146045.02	KNAUF STANDARD KS BA13 260/120 dont Eco-Contribution	28,08	M2		2,95	82,84	A	
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		99,00	99,00	A	
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00	A	
162924.01	HEURE DE GRUTAGE	1	H		40,00	40,00	A	
BON N° 25038203 DU 22/09/25 ENLEVE AG. GRAMAT Signé par HERVE								
287236.01	ENDUIT STANDARD GS -SEAU 25KG GYPSO	1	U		25,42	25,42	A	
BON N° 25038254 DU 25/09/25 ENLEVE AG. GRAMAT Signé par HERVE								
703166.01	MOUSSE PU MANUELLE LS 500ML EDIA	1	U		9,75	9,75	A	
627326.01	EAU CRISTALINE 1,5L (6)	2	U		1,73	3,46	B	
BON N° 25038258 DU 25/09/25 LIVRE AG. GRAMAT Signé par HERVE V/REF: CHANTIER 27008 FUSEAU								
<i>Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.</i>								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 336065

SARL RV BAT'REALISATIONS
SIREYSOL HERVE
MAS DE BENNE
46500 ALVIGNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09612632 du 30/09/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
146045.02	KNAUF STANDARD KS BA13 260/120	24,96	M2		2,95	73,63	A	
	dont Eco-Contribution					(3,00)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	15	ML		0,91	13,65	A	
	dont Eco-Contribution					(0,15)		
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	36,40	ML		1,07	38,95	A	
	dont Eco-Contribution					(0,36)		
93626.01	TP238 135/60-100MM R3,15	20,25	M2		9,25	187,31	A	
	dont Eco-Contribution					(2,23)		
287236.01	ENDUIT STANDARD GS -SEAU 25KG GYPSO	1	U		25,42	25,42	A	
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		99,00	99,00	A	
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00	A	
BON N° 25038262 DU 25/09/25 ENLEVE AG. GRAMAT								
	Signé par HERVE							
81936.02	CORNIERE RENFORT ANGLE-2,50ML GYPSO	25	ML		0,98	24,50	A	
	dont Eco-Contribution					(0,25)		
287161.01	COLLE MORTIER ADHES.-SAC 25KG GYPSO	1	U		9,49	9,49	A	
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	31,20	ML		1,07	33,38	A	
	dont Eco-Contribution					(0,31)		
	FRAIS FIXES					5,00	A	
	Total Eco-Contribution					(19,30)		
T	Taux	Base H-T	TVA					
A	20,00	1633,55	326,71					
B	5,50	3,46	0,19					
Veillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte. Carte N°2921001508099 Herve SIREYSOL Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
1.637,01	326,90	1.963,91	31/10/25	L.C.R.	17807 00815 85521126991 57

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.